

Comité Syndical du 29 01 07**Objet : Programme d'initiative communautaire Leader + - Animation générale**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le projet Leader + "Couleurs d'Orb en Languedoc", dédié au développement du tourisme vigneron, est dorénavant animé par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, pour les soixante-trois communes du Pays classées en zone Leader, étant précisé que vingt-trois communes éligibles à Leader + ne sont pas incluses dans le périmètre définitif du Pays.

Une cellule d'animation du programme Leader + s'est ainsi mise en place en 2006 au sein du Pays, comprenant quatre intervenants à temps partiel : un coordonnateur, deux chargés de mission (Patrimoine, Culture), un secrétariat. Le chargé de mission Tourisme, personnel CDT, participe également à la cellule d'animation Leader +.

Le coût prévisionnel de cette mission d'assistance technique et d'animation territoriale s'élève, pour l'année 2007, à 70.918 €, selon la ventilation prévisionnelle suivante :

- ingénierie :	44.198 €
- prestations de services :	5.000 €
- déplacements :	12.000 €
- réceptions :	2.000 €
- insertions, impressions :	5.000 €
- adhésions et frais divers :	2.720 €

Afin d'assurer cette mission d'assistance technique, il convient de solliciter auprès du Groupe d'Action Locale, au titre de l'animation territoriale, une demande de financement, pour l'exercice 2007, à hauteur de 29.868 € (montant annuel des crédits d'assistance technique, selon l'échéancier annuel dit du Profil de Berlin), destinés à assurer le cofinancement de l'assistance technique, le complément de financement étant apporté sous forme d'autofinancement.

Par ailleurs, le Pays abritant dorénavant le GAL, il convient d'adhérer à l'association Leader France, garante d'une nécessaire participation aux réseaux nationaux de développement rural. Le montant annuel de l'adhésion, de l'ordre de 500 €, est éligible aux dépenses d'animation Leader portées par le GAL.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de cette demande de subvention d'un montant de 29.868 €, sur le principe de l'adhésion à l'association Leader France et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer un dossier de demande auprès du GAL Leader + et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de cette demande de subvention d'un montant de 29.868 €, sur le principe de l'adhésion à l'association Leader France et autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de demande auprès du GAL Leader + et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

A Saint-Chinian, le 29 janvier 2007.

Le Président
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers 12 février 2007
--

Abeilhan
Alignan du Vent
Autignac
Coulobres
Espondeilhan
Fouzilhon
Magalas
Montblanc
Puimisson
Puissalicon
Roqueredonde
Roquessels
Saint-Geniès de Fontédit
Servian
Tourbes
Valros
Hérépian
Villemagne l'Argentière
Lamalou
Les Aires
Le Pradal

Soit 21 communes hors Pays en zone Leader

26 communes du Pays hors zone Leader